Département des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de DIGNE

Canton de DIGNE LES BAINS

MAIRIE DE MALIJAI 04350



<u>COMPTE-RENDU</u> <u>CONSEIL MUNICIPAL</u>

SEANCE DU 22 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt et deux et le 22 février à 18 heures 30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame FONTAINE Sonia, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole, MOUREN Sylvie, BERNARD Myriam, HUBERT Armelle et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, AKLA Mohammed, CHAMBRE Emmanuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes AILLAUD Karine, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, Mr HOLIET Samuel, BONO Vicente,

<u>Procurations</u>: Mr HOLIET Samuel a donné procuration à M. Gilles GONCALVES, M. BONO Vicente a donné procuration à Mme Yasmina KERBOUA.

Mr MUNOZ Estéban a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H 30.

Madame le Maire procède à l'appel des conseillers et annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

M. Stéphane Munoz est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du 26 janvier est approuvé à l'unanimité.

POINT N°1: COMPTE-RENDU DE DELEGATION

Madame le Maire n'a pas exercé ses délégations.

POINT N°2 COMPTE ADMINISTRATIF VILLE

M. Gilles GONCALVES préside la séance pour l'adoption du compte administratif.

Madame le Maire présente le compte.

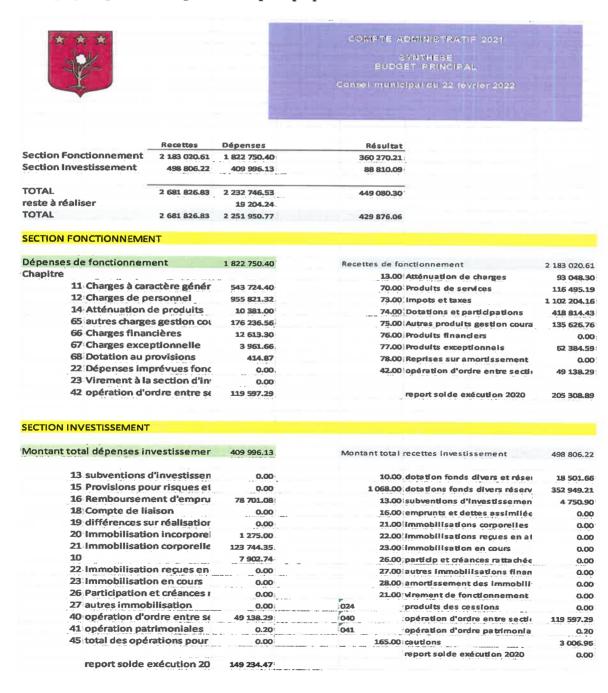
L'excédent global du budget 2021 de 449 080.30€. Ce résultat est du à quelques éléments en particulier : Les moyens mis en œuvre pour des travaux effectués en régie a permis de faire des économies et d'avoir une grande réactivité face aux problèmes du quotidien.

La mise en place de devis comparatif,

La réorganisation des services vers un service Enfance/jeunesse et l'optimisation des remplacements a eu impact sur la masse salariale. Madame le Maire rappelle les 3 postes créés : 1 policier municipal, 1 directeur des services techniques et 1 animateur pour le Club Jeunes.

La maîtrise du budget par un suivi au plus près avec la mise en place d'outils de gestion La recherche de subventions

Ce résultat d'exercice est ce qui permet d'absorber les annuités d'emprunts de 2022 et qui permet d'assurer la continuité des projets qui ont émergé fin 2021 pour préparer la feuille de route 2022.

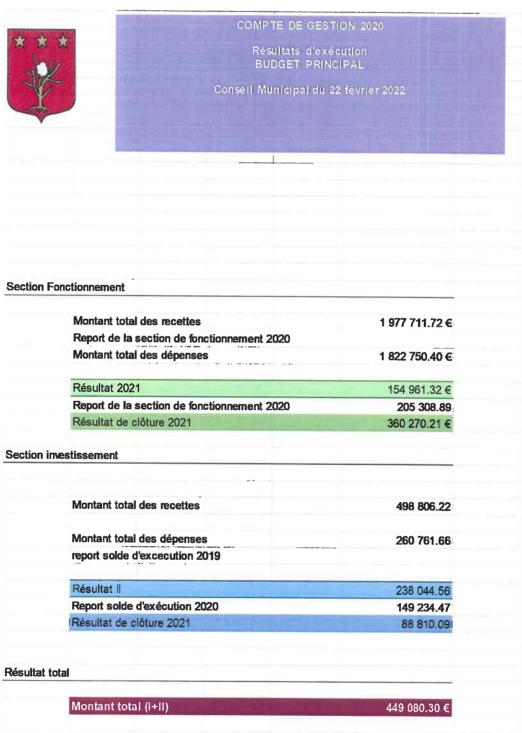


Madame le Maire quitte l'assemblée. Le compte administratif est voté à l'unanimité.

POINT N°3 COMPTE DE GESTION VILLE

Madame le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

Elle présente le compte de gestion de Mme CARMONA, comptable de la collectivité. Elle propose d'approuver le compte de gestion 2021, qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.



POINT N° 4 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de fonctionnement 2021 est excédentaire de 360 270.21€ Le résultat d'investissement 2021 est excédentaire de 88 810.09€

Madame le Maire propose d'affecter 360 270.21€ en fonctionnement. L'excédent d'investissement va automatiquement en investissement soit 88 810.09€

Voté à l'unanimité

POINT N°5: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition 2021 : Taxe foncière sur les propriétés bâties : 49.69% Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 99.72%

Elle propose de maintenir ces taux pour 2022.

Voté à l'unanimité.

Mme Hubert fait part d'un article dans le journal qui évoque une augmentation des taux de la communauté d'agglomération. Mme le Maire confirme que c'est envisagé et devrait être voté au prochain conseil de communauté. Il est important d'expliquer aux administrés qui augmente les taux, éventuellement par un article dans le bulletin municipal.

POINT N°6 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Madame le Maire présente les orientations budgétaires 2022.

Les orientations budgétaires 2022 s'appuient sur l'analyse financière commandée auprès de la DGFIP. Cette analyse est un outil indispensable pour définir de potentiels axes de développement, les leviers à activer et les points de vigilance.

Cette analyse permet de faire le point sur la capacité à générer de l'épargne nette afin de réaliser des investissements ou développer les services à la population et prendre les orientations en adéquation avec les projets.

La commune est toujours contrainte par une baisse de ressources dûe à la diminution des dotations. Le passage à l'agglomération a permis de rendre le Fond de Péréquation Intercommunal positif et donc d'atténuer les charges à hauteur de 15 000 euros.

Pour dégager des ressources supplémentaires, la recherche de subventions est un levier à activer. Le montant des subventions à percevoir en 2022 s'élève à 51 000 €.

Pour 2022, la commune fera appel aux subventions du départements : FODAC, Amende de Police, de la Région : FRAT, Volet Patrimoine, Etat : DETR, DSIL, FNADT.

Cette gestion demande une anticipation dans le montage des projets. Les groupes de travail travailleront bien en amont de la réalisation d'un projet tout en prenant en compte les temps de concertation qui demande plusieurs allers-retours et une analyse des informations.

Le choix sur les années 2021 et 2022 de ne pas activer le levier fiscal et maintenir l'équilibre financier impose une grande rigueur et une maîtrise budgétaire

La mise en place des plans d'actions : les plans d'élagage, les plans d'entretien du canal d'arrosage, les plans d'entretien des bâtiments et logements communaux, permet des entretiens réguliers et permet de mieux gérer les imprévus et de faire des économies.

Les conventions et les partenariats avec différents organismes et institutions ont permis de mutualiser des moyens et de trouver des solutions adaptées.

Des marchés (MAPA) seront également passés sur l'entretien des chaudières, l'entretien du stade, les risques statutaires des agents,

L'optimisation des services restera la ligne de conduite.

La volonté de maintenir et de développer les services aux familles, (Halte-garderie, ALSH, club jeunes, cantine ...), de développer un service sécurité, impacte essentiellement la section de fonctionnement du budget et la marge d'épargne nette en est donc diminuée.

La maîtrise des dépenses et la recherche de subvention seront les deux leviers pour atteindre un autofinancement suffisant pour la reconstitution budgétaire 2023. Le choix est fait de ne pas recourir à l'emprunt en 2022 pour augmenter la capacité d'investissement pour les prochaines années.

Néanmoins, le budget d'investissement en 2022 s'élèvera à 326 000 euros .

| Remboursement d'emprunt | 69 500 € |
|---|----------|
| Frais d'études | 42 500 € |
| Espace intergénérationnel, | |
| Le chemin de Clastres, | |
| Les OLD, | |
| Les ravins problématique inondation | |
| DES IMMOBILISATIONS | |
| Façade du Château | 32 000 € |
| Travaux enfouissement SDE | 33 600 € |
| Voiries | 55 700 € |
| Sécurisation allée des marronniers | |
| Goudronnage chemin des tilleuls | |
| Montée des pigeonniers | |
| Petit Nice | |
| Mobilier + matériel informatique pour les | 15 000€ |
| écoles | |
| Matériel pour les services techniques | 4 500 € |
| Remplacement véhicule fourgon | 15 000 € |
| Panneau signalétique en lien avec les arrêtés | 4 200 € |
| de circulation | |
| Panneau d'affichage à destination des | 7 800 € |
| administrés | |
| Cimetière: colombarium | 7 140 € |
| Equipement bâtiments | |
| Alarme foyer culturel | 1 305 € |
| Logement place Joseph Coutel | 1 533 € |
| Liste des RAR | 19204€ |
| | |

Cases colombarium Chaudière logement Pergola CLSH Chauffe eau logement Décoration Noêl Epandeur – panne imprévue -

Le budget de fonctionnement 2022 intègre :

Hors charges de structures (eau, électricité, assurance, charges financières°...)

Des provisions 110 000 €

Pour reconstitution budgétaire : 100 000 € Pour dépenses imprévues : 10 000 €

| Des charges opérationnelles (hors charges du personnel) | |
|---|--------------|
| Budget de fonctionnement des enseignants | |
| Ecole Elémentaire | 9 437 € |
| Ecole Maternelle | 5 892 € |
| Club Jeunes | 16 300 € |
| Halte-garderie/extrascolaire | Commune 4800 |
| | Agglo 6700 € |
| Services techniques, enveloppe quotidienne | 171 000 € |
| Enveloppe fleurissement | 3 000 € |
| Enveloppe déco de noël | 500 € |
| Enveloppe jardin pédagogique | 1 000 € |
| Enveloppe patrimoine | 4 000 € |
| Enveloppe lutte contre les moustiques | 500 € |
| Projet mutualisé SIG | 350 € € |
| Projet mutualisé SME | 650 € |
| Enveloppe lutte des chats errants | 800€ |
| Reprise de concessions cimetière | 6 100 € |
| Entretien bâtiments | |
| Porte logement afpa | 2000 € |
| Volet | 1800 € |
| ONF | 5.000 € |
| Changement de nomenclature comptable | 9 000 € |
| Marché de Noel | 20 000 € |

| Des Charges du personnel | 25,68 ETP |
|--|-----------|
| Plan de formation des agents | 10 000 € |
| Agents recenseurs | 8000 |
| Service Sécurité : Policier Municipal + Passage des écoles | |
| Service Enfance/jeunesse (halte-garderie /cantine/ALSH /club | |
| Jeunes/école). | |
| Services administratifs dont accompagnement aux associations | |
| Service Urbanisme | |
| Service Technique | |

| Un budget Subventions | 75 000 € |
|---|----------|
| Subvention aux associations : 30 000 €. | |

| Subvention H2P : 45 000 € | |
|---------------------------|--|

| CLECT | 108 000 € |
|--|-----------|
| Une diminution de l'attribution de compensation de | |
| l'agglomération PAA dû Transfert du pluvial urbain à | |
| l'agglomération soit – 20 000 euros | |

| CCAS | 10 000 € |
|--|----------|
| Pour soutenir sa politique sociale avec des aides d'urgence, des | |
| accompagnements spécifiques aux familles, des actions sociales | |
| auprès des écoles, des séniors. | |



BUDGET 2022

| | Recettes | Dépenses |
|------------------------|--------------|--------------|
| Section Fonctionnement | 2 135 434.21 | 2 135 434.21 |
| Section Investissement | 326 165.30 | 326 165.30 |
| TOTAL | 2 461 599.51 | 2 461 599.51 |

| Résultat | |
|----------|--|
| 0.00 | |
| 0.00 | |
| | |
| 0.00 | |

SECTION FONCTIONNEMENT

| Dépenses de fonctionnement 2 135 434.21 | | Recettes de fonctionnement | 2 135 434.21 | |
|---|---------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------|
| Chapitre | | | 13 Atténuation de charges | 69 500.00 |
| | 11 Charges à caractère général | 654 600.00 | 70 Produits de services | 117 320.00 |
| | 12 Charges de personnel | 987 000.00 | 73 impots et taxes | 1 051 444.00 |
| | 14 Atténuation de produits | 15 000.00 | 74 Dotations et participations | 412 500.00 |
| | 65 autres charges gestion courante | 188 800.00 | 75 Autres produits gestion courante | 124 400.00 |
| | 66 Charges financières | 13 500.00 | 76 Produits financiers | 0.00 |
| | 67 Charges exceptionnelle | 3 600,00 | 77 Produits exceptionnels | 0.00 |
| | 68 Dotation au provisions | 100 500.00 | 78 Reprises sur amortissement | 0.00 |
| | 22 Dépenses imprévues fonctionne | 10 000.00 | 42 opération d'ordre entre section | 0.00 |
| | 23 Virement à la section d'investisse | 142 434.21 | | |
| | 42 opération d'ordre entre section | 20 000.00 | report solde exécution 2021 | 360 270.21 |

SECTION INVESTISSEMENT

| Montant total dépenses investissement | 326 165,30 | Montant total recettes investissement | 326 165.30 |
|---------------------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| 13 subventions d'investissement | 0.00 | 10 dotation fonds divers et réserve: | 18 000.00 |
| 15 Provisions pour risques et charg | 0.00 | 1068 dotations fonds divers réserve | 0.00 |
| 16 Remboursement d'emprunts | 69 500.00 | 13 subventions d'investissement | 51 421.00 |
| 18 Compte de liaison | 0.00 | 16 emprunts et dettes assimilées | 0.00 |
| 19 différences sur réalisation d'imm | 0.00 | 21 immobilisations corporelles | 0.00 |
| 20 Immobilisation incorporelles | 42 400.00 | 22 immobilisations reçues en affect: | 0.00 |
| 21 Immobilisation corporelles | 206 265.30 | 23 immobilisation en cours | 0.00 |
| 10 | 8 000.00 | 26 particip et créances rattachées | 0.00 |
| 22 immobilisation reçues en affecta | 0.00 | 27 autres immobilisations financières | 0.00 |
| 23 Immobilisation en cours | 0.00 | 28 amortissement des immobilisation | 0.00 |
| 26 Participation et créances rattach | 0.00 | 21 virement de fonctionnement | 142434.21 |
| 27 autres immobilisation | 0.00 | 024 produits des cessions | 2 000.00 |
| 40 opération d'ordre entre section | 0.00 | 040 opération d'ordre entre section | 20 000.00 |
| 41 opération patrimoniales | 0.00 | 041 opération d'ordre patrimoniale | 0.00 |
| 45 total des opérations pour cpt tien | 0.00 | 165 cautions | 3500 |
| | | report solde exécution 2021 | 88 810.09 |
| report solde exécution 2021 | o | | |

POINT N°7 VOTE DE LA SUBVENTION AU CCAS

Madame le Maire propose de fixer la subvention du CCAS à 10000€

Les dépenses ont diminué en raison de l'annulation de certaines actions en raison du COVID, même si les dépenses d'aides et secours divers ont augmenté.

Voté à l'unanimité

POINT N°8 ESPACE INTERGENERATIONNEL MODIFICATION DEMANDES DE SUBVENTION Ce point est annulé et reporté au prochain conseil municipal.

POINT N°9 DEMANDE DE SUBVENTION PETIT PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE

M. Gilles GONCALVES expose le projet de rénovation de la Chapelle, en collaboration avec l'association du Patrimoine.

Il propose de solliciter une subvention auprès de la région au titre de l'appel à projets pour le petit patrimoine rural non protégé.

Le projet consiste en la rénovation de la clé de maintien de la chapelle du cimetière, et d'une campagne signalétique afin de la mettre en valeur.

Le plan de financement serait le suivant

| DEPENSES | | RECETTES | RECETTES | |
|----------------------------------|------|---|-------------|--|
| Travaux 3260 Signalétique 280 | | Région 50% 1770 | | |
| Signalenque | 280 | Association du Patrimoine 20% Commune 30% | 708 1062 | |
| Total | 3540 | total | 3540 | |

Voté à l'unanimité

POINT N°10 LICENCE IV

Mme le Maire propose d'exonérer le bar Le Napoléon du paiement de la location de la licence 4 pour l'année 2022.

Voté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES:

Les parents d'élèves ont remis ce jour un rapport sollicitant le retrait de l'obligation du port du masque à l'école et elle transmet un bilan de l'impact de la crise sanitaire sur la santé mentale des enfants et des jeunes. Ce rapport est rédigé par l'association les mamans Louves, c'est une association nationale dont le siège social est dans le 95. Cette association demande un soutien à la demande d'un débat public urgent pour les enfants. Elle demande l'appui des élus à travers la signature d'un courrier à leur remettre.

La Séance est levée à 19 h 20.

Le Secrétaire de Séance

Mr Stéphane MUNOZ